



HAL
open science

Le grand imām d'al-Azhar, l'islam et les sciences humaines (2010-2020). Mise en perspective historique de quelques déclarations

Dominique Avon

► **To cite this version:**

Dominique Avon. Le grand imām d'al-Azhar, l'islam et les sciences humaines (2010-2020). Mise en perspective historique de quelques déclarations. Emmanuel Pisani; Zohra Aziadé Zemirli. Renouveau et dynamiques de l'islamologie en Europe, Le Cerf, pp.165-186, 2023, 978-2-204-15665-3. hal-04360419

HAL Id: hal-04360419

<https://hal.science/hal-04360419>

Submitted on 21 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE GRAND IMAM D'AL-AZHAR, L'ISLAM ET LES SCIENCES HUMAINES (2010-2020)

MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE DE QUELQUES DECLARATIONS

Le 19 mars 2010, moins de dix jours après le décès de Muḥammad Sayyid Ṭantāwī (1928-2010), le président égyptien Hosni Moubarak (1928-2020) nomma Aḥmad al-Ṭayyib (n. 1946) à la fonction de shaykh al-Azhar. Affilié au Parti national démocratique, ce dernier se résigna au fait accompli du renversement du régime le 11 février 2011, puis chercha à faire d'al-Azhar le lieu de la « Maison commune » des Égyptiens. Il prit néanmoins ses distances avec les Frères musulmans et nia à certains groupes salafistes la légitimité de « pourchasser le mal et d'ordonner le bien¹ ». Le 3 juillet 2013, il soutint le coup d'État militaire prolongeant le soulèvement populaire, mais il refusa de se plier à toutes les injonctions du président Abdel Fattah Sissi (n. 1954), notamment celles qui concernèrent la « rénovation du discours religieux² ». Aspirant à incarner une ligne médiane entre *al-farīq al-mufriṭ* et *al-farīq al-mufarraṭ* [« le groupe excessif » et « le groupe laxiste »], il se présenta comme le *manhağ al-i'tidāl wa-l-tawassuṭ wa-l-ijtimā'* [« voie de la modération, de l'intercession et de la réunion »].

Dans le domaine de la recherche, cette ligne signifiait une liberté sous contrôle du religieux. À la tête de l'université d'al-Azhar au début du millénaire, Aḥmad al-Ṭayyib avait cherché à nouer des partenariats avec des établissements en Grande-Bretagne, Allemagne, France et Italie, impliquant des interventions d'enseignants et des séjours d'étudiants dans les universités européennes. Mais le projet était explicitement conditionné³ au principe selon lequel il ne fallait pas susciter de *ṣukūk* [« doutes »] dans la *'aqīda* [« doctrine religieuse »]. Devenu grand imām, il encouragea des disciples à recevoir une formation complémentaire en Europe, non sans prévention contre les travaux en islamologie susceptibles de remettre en question un héritage de sciences et normes islamiques conçu comme intangible. Sa position se distinguait ainsi de celle d'un islam libéral, qui avait conduit des intellectuels musulmans à accepter les principes et méthodes des sciences humaines élaborées en Europe, et dont avait témoigné leur participation aux congrès orientalistes dès la fin du XIX^e siècle ou la publication en arabe de la traduction partielle de l'*Encyclopédie de l'islam* un demi-siècle plus tard. Elle participa d'un mouvement de contestation de règles et pratiques conçues dans une perspective universelle.

1- De quoi la « voie de la modération » est-elle le nom ?

Un homme de religion formé dans le creuset de la réaction aux ouvertures du premier XX^e siècle

Aḥmad al-Ṭayyib naquit en Haute-Égypte, au sein d'une famille revendiquant comme ancêtre le calife 'Alī b. Abī Ṭālib ; son père était l'un des dirigeants de la Ḥalwatiyya, *ṭarīqa* qui, davantage que

¹ Aḥmad AL-BIḤAYRI, « الأزهر: إنشاء «الأمر بالمعروف والنهي عن المنكر» خروج عن سلطات الدولة » [« Al-Azhar : Établir "l'ordonnance du bien et le pourchas du mal" c'est se placer en dehors des autorités de l'État »], *al-Miṣrī al-Yawm*, 05.01.2012.

² « Sisi calls for renewing religious discourse based on true understanding of Islam », <https://www.sis.gov.eg/Story/107014/Sisi-calls-for-renewing-religious-discourse-based-on-true-understanding-of-Islam?lang=en-us>, 08.12.2016.

³ Témoignage de George Steiner (1929-2010), Université de Cambridge (Le Mans, novembre 2010). Témoignage téléphonique de Pierre Lory, EPHE (10 juillet 2021).

d'autres, accorde une importance à la Sunna⁴. Il soutint un magistère (1971) puis un doctorat (1977) en 'aqīda [« doctrine religieuse »] et falsafa [« philosophie »] à la faculté de *uṣūl al-dīn*. Il suivit des cours à la Sorbonne en 1979 et, de retour en Égypte, fut professeur assistant en 1982, puis professeur de plein exercice à partir de 1988. Il assumait la charge de 'amīd [« doyen »] dans divers établissements azharis. Il enseigna également à l'université islamique Muḥammad b. Sa'ūd de Riyad, à l'université du Qatar, à l'université des Émirats arabes unis, à l'université islamique internationale d'Islamabad⁵, et il fut invité à l'université de Fribourg en 1989. Le 10 mars 2002, le président égyptien le choisit comme mufti de la République, fonction qu'il quitta pour devenir président de l'université d'al-Azhar le 28 septembre 2003, une charge qu'il occupa jusqu'à sa nomination comme grand imām. Il cumula cette responsabilité avec d'autres, au sein de diverses instances : la Société philosophique égyptienne ; le Haut-Conseil des Affaires islamiques ; le Comité des Recherches islamiques ; le Conseil d'administration de l'Union de la radio et de la télévision, dont il présida la commission religieuse ; la Commission pour la révision et la préparation des normes éducatives au sein du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement ; l'Académie royale de la pensée islamique Āl al-Bayt (Arabie Saoudite) ; le Conseil des Sages musulmans organisé en 2014 pour tenter de faire pièce à l'Union mondiale des savants musulmans structuré dix ans plus tôt par le réseau des Frères musulmans.

Personnalité centrale du magistère sunnite égyptien et arabe des deux premières décennies du XXI^e siècle, Aḥmad al-Ṭayyib effectua la quasi-totalité de sa formation dans des établissements azharis, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, à une époque où ses principaux responsables, avaient décidé de la fermer aux vents venus de l'étranger, considérés comme dangereux⁶. À partir de la fin des années 1950, en effet, sous l'impulsion d'Aḥmad Ḥasan al-Zayyāt (1885-1968), directeur de la rédaction de *Mağallat al-Azhar*, de Muḥammad al-Bahī (1905-1982), directeur des affaires culturelles islamiques, d'Aḥmad Ḥasan al-Baqūrī (1907-1985), « le prêcheur de la bataille » de Suez en 1956, de 'Abd al-Ḥalīm Maḥmūd (1910-1978) et 'Abd al-Raḥman Bayṣār (1910-1982), futurs shaykh al-Azhar, ou encore de Muḥammad al-Ġazālī (1917-1996), *ḥātib* [« prédicateur »] à la mosquée al-Azhar, les mesures adoptées visèrent à bloquer les tentatives d'ouverture amorcées depuis les années 1870. L'idéologie antilibérale qui les portait articula quatre éléments structurants :

- Le monde est organisé autour deux espaces fondamentaux : *al-Umma al-'arabiyya wa-l-islāmiyya* [« la Nation arabo-islamique »] ou bien *al-bilād al-islāmiyya* [« les pays islamiques »] ou encore *al-Šarq* d'un côté et, de l'autre, *al-Ġarb* [« l'Occident »]. D'autres entités politico-culturelles existent, mais elles n'apparaissent que de manière secondaire ;
- Deux catégories de clercs sont appelées à s'unir au nom de l'islam et de l'intérêt de la patrie (égyptienne) ou de la nation (arabe), par-delà leurs rivalités potentielles : les '*ulamā*' [« savants religieux »] et les *muṭaqqafūn* [« intellectuels »] ou les *mufakkirūn* [« penseurs »].
- Ces clercs ont pour mission d'étudier des objets répartis en deux catégories : les *tawābit* [« principes immuables »] et les *mutaḡayyirāt* [« éléments changeants »], les premiers étant associés aux *muqaddasāt* [« choses sacrées »], elles-mêmes considérées comme révélées, c'est-à-dire ne relevant pas d'une appréhension de l'humain sans médiation.
- Par conséquent, l'épistémologie doit distinguer deux types de sciences : les « sciences islamiques », qui ont pour centre la conception de l'unicité divine selon la tradition musulmane (*uṣūl al-dīn*, incluant '*ilm asbāb al-nuzūl* [« science des circonstances de la révélation »] et '*ilm*

⁴ Catherine MAYEUR-JAOUEN, *Histoire d'un pèlerinage légendaire en islam. Le mouled de Tantâ du XIII^e siècle à nos jours*, Paris, Aubier, 2004, p. 87-88.

⁵ « فضيلة الإمام الأكبر الدكتور أحمد الطيب » [« Honorable grand imām, le Docteur Aḥmad al-Ṭayyib »], <https://www.dar-alifta.org/ar/ViewScientist.aspx?sec=new&ID=29&%D9%81%D8%B6%D9%8A%D9%84%D8%A9%D8%A7%D9%84%D8%A5%D9%85%D8%A7%D9%85%D8%A7%D9%84%D8%A3%D9%83%D8%A8%D8%B1%D8%A7%D9%84%D8%AF%D9%83%D8%AA%D9%88%D8%B1%D8%A3%D8%AD%D9%85%D8%AF%D8%A7%D9%84%D8%B7%D9%8A%D8%A8>, fiche officielle consultée le 09.06.2021.

⁶ Dominique AVON, « Écritures contemporaines de l'histoire musulmane : autour du rôle central de l'Égypte », *Annuaire de l'École Pratique des Hautes Études*, 2021, t. 128 (2019-2020), p. 435-458.

al-nāsīḥ wa-l-mansūḥ [« science de l'abrogeant et de l'abrogé »], *uṣūl al-fiqh* [« fondements de la méthodologie jurisprudentielle »] etc.) et dont les garants sont les '*ulamā*'; les autres sciences, qui permettent de mieux comprendre le fonctionnement des sociétés humaines.

Le shaykh, les intellectuels musulmans déviants et la sélection dans la production orientaliste

Alors qu'il était professeur de mission et de culture islamique au Collège de *ṣarī'a*, de droit et d'études islamiques à l'université du Qatar, le shaykh Aḥmad al-Ṭayyib publia une réplique à l'essai de Ḥasan Ḥanafī (n. 1935), « التراث والتجديد » [« Le Patrimoine et le Renouveau »], dont un chapitre était consacré à la crise méthodologique dans l'enseignement islamique⁷. Depuis le milieu des années 1960, le philosophe égyptien avait déployé sa pensée dans trois directions : l'action politique au service d'une « gauche islamique » ; la création d'une discipline, l'« occidentalisme », destinée à objectiver davantage qu'il ne l'était le savoir produit par des Européens et leurs héritiers ; la refonte du savoir arabe et islamique afin de répondre aux défis du monde moderne⁸. Le savant azhari associa Hanafī à un « renouveau de la pensée arabe » marqué par l'influence du socialisme, du marxisme, du matérialisme scientifique. Il représentait l'école égyptienne dans la génération post-1967 et avait pour homologues Ṭayyib Tīzīnī (1934-2019) au sein de l'école syrienne, ainsi que Muḥammad 'Ābid al-Ġābirī (1935-2010) au sein d'une école maghrébine '*almānī* [« laïque »], par opposition à l'orientation *lāhūtī* [« théologique »] des Arabes orientaux. Après avoir proposé une synthèse de la démarche méthodologique et des éléments saillants de la pensée du philosophe, Aḥmad al-Ṭayyib contesta la possibilité de répondre aux « attaques des orientalistes » par une remise en question des sciences islamiques. L'entreprise de « libération à l'égard de la colonisation », y compris sur le plan des représentations, aboutissait à une lecture inacceptable du patrimoine en général et du texte coranique en particulier. Ainsi, Dieu était associé aux substantifs de « liberté », de « pain » ou de « justice », dans une perspective révolutionnaire, plutôt qu'approché par les « noms » du savoir classique et, plus largement, par la manière dont les « religions célestes » en parlaient. La conclusion était sans appel : « À la lumière de ce livre, nous ne reconnaissons aucune valeur objective qui puisse être caractérisée par la doctrine islamique⁹ [...] », notamment parce que l'usage spécifique de la langue arabe par Hanafī aboutissait à ne plus reconnaître les termes de « foi » et d'« athéisme ».

Dans la production orientaliste, Aḥmad al-Ṭayyib proposa d'opérer un tri. Il traduisit en arabe l'*Histoire et classification de l'œuvre d'Ibn Arabī*, achevé par Osman Yahia (1919-1997) en 1964, augmenté de quatre pages d'introduction. Le projet avait pris sa source dans une rencontre au domicile de l'aîné, à Paris, durant l'hiver 1979. L'ouvrage se présentait comme un catalogue raisonné¹⁰. Il fut l'occasion d'indiquer aux membres de la corporation des '*ulamā*' l'apport et les limites des travaux orientalistes sur Ibn 'Arabī (1165-1260) :

⁷ Ḥasan ḤANAFI, « التراث والتجديد. موقفنا من التراث القديم » [« Le Patrimoine et le Renouveau. Notre position relative au patrimoine ancien »], Beyrouth, al-Mu'asasa al-ġāma'iyya al-dirāsāt wa-l-naṣr wa-l-tawzī', 1992 (1980), p. 67-105.

⁸ Dominique AVON, « Hassan Hanafī, philosophe et théoricien d'une gauche islamique », *Confluences Méditerranée*, 2019/1, n°108, p. 195-215.

⁹ Aḥmad AL-ṬAYYIB, « التراث والتجديد مناقشات وردود » [« Le Patrimoine et le Renouveau. Contestations et répliques »], Le Caire, Dār al-Quds al-'Arabī, 2020 (nous ne connaissons pas la date de la 1^{re} édition), p. 161.

¹⁰ Osman YAHIA, *Histoire et classification de l'œuvre d'Ibn 'Arabī, Étude critique*, I-II, Damas, Institut Français, 1964, 699 p. L'ouvrage comprend trois parties : Sources des œuvres d'Ibn 'Arabī (p. 37-135) ; Les œuvres d'Ibn 'Arabī (p. 139-544) ; Tables récapitulatives (p. 547-699).

Indépendamment des lacunes qui peuvent être mentionnées à l'égard des intentions de certains orientalistes dans ce domaine – ou dans d'autres que celui-ci – le musulman cultivé ne peut qu'accepter avec un cœur ouvert un si grand travail et il apprécie l'effort, le temps et l'argent consacré. Plus encore, il perçoit toute la persévérance, la patience et l'endurance mises en œuvre pendant un demi-siècle¹¹.

Une décennie plus tard, le shaykh al-Azhar donna un entretien au journaliste libanais Jihād al-Zayn. Il passa en revue différents sujets, de géopolitique régionale et de relations interreligieuses. Il affirma que les « extrémistes musulmans » ne s'intéressaient pas au *turāṭ*. Il expliqua que c'est en raison du constat de ce manque qu'il avait décidé de traduire, du français vers l'arabe, *Le Sceau des Saints dans la Doctrine d'Ibn Arabi* de Michel Chodkiewicz¹² (1929-2020), qui présentait l'avantage d'inscrire la sainteté des figures étudiées en dehors d'une perspective historique¹³ :

[...] l'auteur occidental s'est consacré à l'étude des travaux de Ibn 'Arabī pendant cinquante ans, tandis que, chez nous, les 'ulamā' ont attaqué Ibn 'Arabī sans lire un seul de ses livres, sans même lire le plus simple de ces livres, à savoir le « كتاب الفتوحات المكية » [« Livre des conquêtes de La Mecque »]. On a supposé que le chercheur occidental avait écrit sur Ibn 'Arabī en s'appuyant sur nos propres livres, mais la problématique est inverse, nous étudions ce que les Occidentaux écrivent¹⁴.

Une liberté limitée pour surmonter le renversement de l'ordre établi

Décontenancé par les manifestations hostiles au régime lors de la « révolution du 25 janvier », le grand imām Aḥmad al-Ṭayyib, comme nombre de hauts responsables de l'institution, lança des appels au calme et au respect des institutions. Après la chute du président Hosni Moubarak, il se voulut le chantre de la réconciliation nationale. La réunion de savants religieux et d'intellectuels égyptiens qu'il promut, l'une des initiatives les plus importantes du printemps 2011, aboutit à la rédaction d'une *Déclaration* sur « l'avenir de l'Égypte » au nom de *al-fīkr al-islāmī al-wasaṭī* [« pensée islamique modérée »]. Dans la chaîne des figures d'al-Azhar dont les rédacteurs se revendiquaient, cinq noms étaient mentionnés : Ḥasan al-'Attār (1766-1835), opposant à la conquête des troupes françaises en 1798 mais ayant manifesté un intérêt pour le travail des scientifiques de l'expédition conduite par Bonaparte ; Rifā'a al-Tahtāwī (1801-1873), encouragé par son aîné à prendre la tête d'une délégation égyptienne destinée à se former en France entre 1826 et 1831 ; Muḥammad 'Abduh (1849-1905), exilé temporaire après l'occupation britannique de l'Égypte en 1882, puis artisan de réformes au sein d'al-Azhar et auteur d'un commentaire coranique de référence ; Muḥammad 'Abdallah Drāz (1894-1958), docteur de la Sorbonne ; Muṣṭafā 'Abd al-Rāziq (1885-1947) ayant lui aussi fait des études universitaires en France, à Lyon, et éphémère shaykh al-Azhar après la Seconde Guerre mondiale ; Maḥmūd Ṣaltūt (1893-1963), défenseur de l'institution à l'heure de la réforme nasserienne¹⁵. Afin de permettre la constitution d'un

¹¹ 'Uṭman YAHIA, « مؤلفات ابن عربي تاريخها وتصنيفها » [« Les Écrits d'Ibn 'Arabī. Leur histoire et leur classification »], exploration et présentation par Aḥmad Muḥammad al-Ṭayyib, Le Caire, al-Hayy'at al-miṣriyya al-'amma lil-kitāb, 2001 (1992), p. 251.

¹² Geneviève GOBILLOT, « Michel Chodkiewicz : itinéraires », *Horizons Maghrébins – Le droit à la mémoire*, n°30, 1996, p. 18-27.

¹³ Michel CHODKIEWICZ, *Le Sceau des saints. Prophétie et sainteté dans la doctrine d'Ibn Arabī*, Paris, Gallimard, 1986, 231 p. Voir en particulier le passage sur les « saints christiques », p. 97-105.

¹⁴ Jihād AL-ZAYN, « شيخ الأزهر يجيب على أسئلة أتية من بلد الفتنتين لبنان » [« Le shaykh al-Azhar répond aux questions venant du pays de la double sédition : le Liban »], *al-Nahār*, 15.10.2010.

¹⁵ Kate ZEBIRI, *Maḥmūd Shaltūt and Islamic Modernism*, Oxford, Clarendon Press, 1993, p. 107-127.

État et d'une société marqués par le « progrès », le « réveil » et une « juste compréhension de la religion », les auteurs de la *Déclaration* mirent en exergue des « principes directeurs » de « liberté », de « justice sociale », de « dignité » et d' « égalité » :

3. L'adhésion au régime des libertés fondamentales en matière de pensée et d'opinion, un respect complet pour les droits de l'homme, de la femme et de l'enfant, l'insistance sur le principe du pluralisme et du respect des religions célestes, en considérant la citoyenneté comme une responsabilité dans la société.

4. Le plein respect de la gestion civilisée des différends et de l'éthique du dialogue, la nécessité d'éviter le *takfir* [« excommunication »], le *tahwīn* [« trahison »] et l'usage de la religion en vue de semer la division, le *tanābuḍ* [« ostracisme »] et l'hostilité parmi les citoyens, en considérant l'incitation à la fitna sectaire et les appels racistes comme un crime dans le droit de la patrie [...]¹⁶.

Six mois plus tard, dans un contexte rendu plus lourd par des tensions autour des usages du référentiel religieux, les hautes instances d'al-Azhar publièrent un second document, portant de manière explicite sur les « libertés fondamentales ». Quatre de ces libertés étaient déclinées, à savoir la « liberté de croyance », la « liberté d'opinion et d'expression », la « liberté de recherche scientifique » et la « liberté de créativité artistique et littéraire ». Concernant la troisième, les *'ulamā'* rappelèrent les invitations coraniques à observer et étudier ce qui touchait l'univers comme l'humanité. Ils évoquèrent l'importance de l'apport des « savants de l'islam » à l'élaboration de ce savoir pour le plus grand bien de l'humanité, au cours du passé, avant de préciser :

Si la réflexion en général sur les savoirs et sur les arts est une prescription islamique, comme l'affirment les juristes, la recherche scientifique théorique et expérimentale est l'instrument de cette réflexion. La condition la plus importante afin qu'elle puisse avoir lieu est que les instituts de recherche et les spécialistes jouissent d'une liberté académique totale dans leurs expérimentations, dans l'élaboration d'hypothèses et de suppositions et dans leur expérimentation selon des standards scientifiques précis. [...] L'Occident était sur le point d'acquiescer le contrôle de tout le progrès scientifique et de monopoliser le chemin de la science, si la renaissance du Japon, de la Chine, de l'Inde et du Sud-Est asiatique n'était pas intervenue. [...]. Il est temps que les Égyptiens, les Arabes et les musulmans entre eux aussi dans la compétition scientifique et culturelle¹⁷.

Dans les mois qui suivirent l'éviction des Frères musulmans, al-Azhar où, selon un membre dissident¹⁸, plus de 200 professeurs et 4 000 assistants étaient liés au mouvement fondé par Ḥasan al-Bannā (1906-1949), fut le théâtre de troubles, entre perturbation des examens et accrochages avec les

¹⁶ « بيان الأزهر ونخبة من المتقنين حول مستقبل مصر » [« Déclaration d'al-Azhar et d'un groupe d'intellectuels au sujet de l'avenir de l'Égypte », <https://www.sis.gov.eg/Story/50510/%D9%88%D8%AB%D9%8A%D9%82%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%A3%D8%B2%D9%87%D8%B1-%D8%A8%D8%B4%D8%A3%D9%86-%D9%85%D8%B3%D8%AA%D9%82%D8%A8%D9%84-%D9%85%D8%B5%D8%B1-?lang=ar>, 20.06.2011.

¹⁷ « بيان الأزهر والمتقنين عن منظومة الحريات الأساسية » [« Déclaration d'al-Azhar et des intellectuels sur l'ordonnance des libertés fondamentales »], <https://azhar.eg/%D9%88%D8%AB%D8%A7%D8%A6%D9%82-%D8%A7%D9%84%D8%A3%D8%B2%D9%87%D8%B1/%D9%88%D8%AB%D9%8A%D9%82%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%A3%D8%B2%D9%87%D8%B1-%D9%84%D9%84%D8%AD%D8%B1%D9%8A%D8%A7%D8%AA>, 08.01.2012.

¹⁸ Témoignage de Sameh Eid, repris par May ATTA, « Al-Azhar sous le feu des critiques », *Al-Ahram Hebdo*, 07.01.2015.

forces de l'ordre à l'origine de morts, de blessés et de dégâts matériels. Plusieurs dizaines d'étudiants furent arrêtés et condamnés à des peines de prison¹⁹. Les bannaïtes réclamèrent la démission du recteur, Usāma al-'Abd (n. 1949) et la libération de leurs camarades. Autoproclamé défenseur de « l'honneur d'Al-Azhar », relayé par le « Mouvement des imams sans contraintes » et d'autres organisations religieuses, le Front des oulémas, regroupement interne fondé dans les années 1940 et réactivé ponctuellement dans les années 1990, dénonça le coup d'État. Le Shaykh al-Azhar qualifia ce front de « subversif » et dénia à ces savants le droit de parler au nom de l'institution.

Le gouvernement prit des mesures visant au renforcement du contrôle sur le religieux : fermeture de mosquées ; limitation des heures d'ouverture aux cinq appels quotidiens à la prière ; autorisation de prédication aux seuls imams dépendants d'al-Azhar, ce qui excluait plusieurs dizaines de milliers d'entre eux ; interdiction d'aborder des thèmes politiques lors de la *ḥuṭba* du vendredi ; suppression d'émissions sur Radio Coran, créée en 1964 et suspectée d'être sous l'emprise de la mouvance bannaïte. Cette politique trouva des soutiens au sein d'al-Azhar, au nom de la lutte contre la violence²⁰. L'État exprima, néanmoins, des critiques à l'encontre de l'institution²¹ pour avoir sinon nommé du moins maintenu des Frères musulmans en son sein, tel le shaykh 'Abd al-Azīz al-Nağğār, directeur de *da'wa* à l'Académie de recherche islamique²². Par ailleurs, l'article 4 de la Constitution de 2012 impliquant un rôle consultatif des grands ulémas dans les problèmes relatifs à la *ṣarī'a* fut supprimé dans la Constitution de 2014²³. Et, acteur-clef d'une rénovation du « discours religieux », le shaykh Muḥtār Ğum'a (n. 1966) obtint le poste de ministre des *Awqāf* en juillet 2017.

2- De quoi la « rénovation du discours religieux » est-elle le nom ?

L'épreuve de la critique des programmes azharis

Plusieurs controverses éclatèrent autour du contenu de l'enseignement islamique donné à al-Azhar. En janvier 2013 l'affaire concernait le professeur de *ṣarī'a* Aḥmad Maḥmūd Karīma (n. 1951), qui utilisait un traité du juriste chafiiite de 'Abd al-Raḥman al-Širbīnī (m. 1908), grand imām entre 1905 et 1907, *al-Iqnā' fī Ḥall al-fāz Abī Šuğā'* [« La persuasion dans la résolution des propos de Abū Šuğā' (1042-1107) »]. Le passage problématique était celui relatif à certaines peines corporelles : le *murtadd* [« apostat »], celui qui abandonne la prière, doit être tué et mangé sans cuisson préalable et sans autorisation nécessaire du souverain. Il indiquait que le Coran ne contenait que des mentions relatives aux peines de l'au-delà pour l'apostat, cependant, puisque la parole attribuée à Dieu établissait des punitions pour le vol ou la fornication, celles-ci ne pouvaient être moindres pour des péchés plus importants. La règle était que toute personne commettant un péché nuisant à la société, y compris les plus insignifiants, devait être puni par les mains de cette société. Inquiets ou mécontents, des parents s'interrogèrent sur cet enseignement. Le Dr. Ğa'far 'Abdallāh (1941-2018), spécialiste de droit

¹⁹ Alexandre BUCCIANTI, « Égypte : 4 ans de prison pour des étudiants de l'Université al-Azhar », www.rfi.fr/moyen-orient, 12.05.2014.

²⁰ Shaykh Aḥmad Kirima, cité par Chahinaz GHEITH, « Mosquées : l'étau se resserre », *Al-Ahram Hebdo*, 02.10.2013.

²¹ Ola HAMDI, « Questions autour du front des oulémas », *Al-Ahram Hebdo*, 12.08.2015.

²² May ATTA, « Al-Azhar sous le feu des critiques », *Al-Ahram Hebdo*, 07.01.2015.

²³ Pour une mise en comparaison plus large des deux documents, voir Nathalie BERNARD-MAUGIRON, « La place du religieux dans le processus constitutionnel en Égypte après 2011 », *Archives de sciences sociales des religions*, 2018, n°181, p. 47-68.

international, directeur de la division des instituts d'al-Azhar, refusa de commenter le sujet²⁴. Deux ans plus tard, la critique porta sur un autre ouvrage utilisé dans l'enseignement azhari, celui de l'Égyptien Maṣṣūr b. Yūnis al-Buhūtī (v. 1591-1641), *al-Rawḍ al-Murbi' Šarḥ Zād al-Mustaqni*²⁵ [« L'entraînement patient relatif à l'explication du *Zād al-Mustaqni*²⁶ »], juriste ayant conçu une synthèse du hanbalisme au XVII^e siècle. Le cadre de la régulation juridico-religieuse portait sur la question de la licéité de telle ou telle nourriture en fonction de l'interprétation de la Sunna. Le savant avait justifié, entre autres, la consommation du cheval (ce que ne permettait pas les hanafites), du zèbre ou des sauterelles. Pour les cas les plus extrêmes, il qualifia de *ḥalāl* la chair humaine des non-musulmans, tout en précisant que la règle selon laquelle « la sacralité des vivants est plus grande que la sacralité des morts » ne s'appliquait pas dans le cas inverse en raison de la dignité de l'islam²⁷. Sur ce point, le juriste chafite 'Abd al-Raḥman al-Širbīnī aboutissait à la même conclusion dans le traité susmentionné.

Sur fond de crises et guerres au Proche et au Moyen-Orient, marquées entre autres par la territorialisation temporaire du pouvoir de Daesh, dont les responsables entendaient appliquer de manière impérative des normes enseignées dans les institutions religieuses traditionnelles, la presse égyptienne donna un certain écho à la contestation. Dans ce contexte, le shaykh Aḥmad al-Ṭayyib dénonça une campagne « féroce » menée par un groupe de personnes ayant pour but, à terme, de réduire « l'Orient » à une partie de « l'Occident » en adoptant sa culture, sa civilisation et ses valeurs. Il ajouta que leur « haine » était ancienne et qu'elle était motivée par le fait qu'al-Azhar apparaissait comme un « obstacle tenace » à leurs rêves²⁸. L'ouvrage du shaykh Širbīnī ayant suscité la controverse figura parmi les titres vendus dans le pavillon d'al-Azhar²⁹, lors du Salon du livre du Caire, le plus important du monde arabe. Ses contempteurs y virent un « manifeste » véhiculant des idées en lien avec le *takfīr*, les conditions permettant de tuer, l'aviilissement des femmes, la consommation de la chair des vivants et des captifs, et l'insulte contre les personnes considérées comme déviantes ou ayant corrompu la religion, parmi lesquels les chrétiens sont inclus, avec des formules telles que : « Rends hommage, ô ennemi de Dieu. » Cet enseignement comprenait des règles relatives à l'interdiction de construire de nouvelles églises dans le *Dār al-islām* [« Domaine de l'islam »] et de ne pas restaurer celles ayant été détruites, en particulier en Égypte.

Rénovation du discours religieux : tension entre la présidence de la République et la mašyaḥa

²⁴ « Ouvrage utilisé dans l'enseignement pour les étudiants d'al-Azhar : la peine réservée à celui qui abandonne la prière... il faut le tuer, puis le manger sans le faire cuire », *al-Šabāḥ*, 15.01.2013,

²⁵ Maṣṣūr b. Yūnis AL-BUHUTI, « الروض المربع شرح زاد المستقنع » [« L'entraînement patient relatif à l'explication du *Zād al-Mustaqni* »], Médine, Maktaba Dār al-zamān lil-našr wa-l-tawzī', 2014, 735 p.

²⁶ Il s'agit d'un traité du juriste damascène hanbalite Šaraf al-Dīn AL-ḤAĠAWI (m. 1560), « زاد المستقنع في اختصار » [« Croissance de la persuasion par la contraction de ce qui est voilé »]. Une édition a été publiée à Ryad, Dār Ibn al-Ġawzī, 2017, 420 p.

²⁷ « أكل المسيحي واليهودي والكافر "حلال عند الضرورة" » [« Manger le chrétien et le juif est "licite en cas de nécessité" »], *al-Miṣrī al-Yawm*, 02.04.2015.

²⁸ « شيخ الأزهر: الحملة المثارة ضد مناهج الأزهر يقودها فريق من الكارهين الموالين لثقافة الغرب » [« Le shaykh al-Azhar : la campagne contre les programmes d'al-Azhar est menée par un groupe de personnes haineuses à la solde de la culture occidentale »], <http://onaeg.com>, 29.01.2015. Oussama NABIL, « Al-Azhar et les médias », *Al-Ahram Hebdo*, 15.04.2015.

²⁹ Niḍāl MAMDUH, « كتاب بـ«جناح الأزهر» في المعرض: ألبسوا المسيحيات أطواقاً حديدية في رقابهن » [« Un livre dans le pavillon d'al-Azhar, au Salon [du livre] : les chrétiennes portaient des colliers de fer autour du cou »], *al-Dustūr*, 27.01.2017.

La première initiative publique qui suivit le Congrès de décembre 2014 contre le terrorisme³⁰ vint du pouvoir politique. Le 20 janvier 2015, le président Abdel Fattah Sissi, fort de la légitimité que lui donnait une nouvelle Constitution et une élection présidentielle strictement contrôlée, appela au *tağdīd al-ḥiṭāb al-dīnī* [« rénovation du discours religieux »]. Il renouvela son appel, quelques jours plus tard, lors d'une visite officielle aux Émirats Arabes Unis, en précisant qu'il s'agissait à la fois de faire face au « terrorisme » et de corriger les *afkār mağlūṭa*³¹ [« pensées erronées »]. En réponse à cette interpellation, les autorités d'al-Azhar n'eurent de cesse de présenter leur institution à la fois comme un lieu de défense de l'islam sunnite et un lieu de promotion de la modération contre l'extrémisme. En juin 2015, elles inaugurèrent l'Observatoire d'al-Azhar qui, en dix langues, suivit l'actualité dans le monde en vue de répertorier et, si possible, de corriger les pensées produites par des musulmans ou sur les musulmans³². Quelques semaines plus tôt, le shaykh 'Abbās Šūmān (n. 1961), *wakīl* [« secrétaire général »] d'al-Azhar, avait annoncé que les experts du comité de la section des Instituts d'al-Azhar, dirigée par le Dr. Muḥammad Abū Zayd al-Amīr, avaient préparé un rapport, non communiqué au public, et achevé la révision des manuels d'éducation islamique prescrits par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement, pour les niveaux élémentaire, préparatoire et secondaire³³.

Dans le même élan, le shaykh Maḥmūd Muḥannā, membre du Comité des Grands '*ulamā*', engagea la jeune génération à conduire des recherches en Master et en Doctorat afin d'extirper de l'islam les « défauts » et « mensonges » colportés à partir de coutumes et traditions antérieures, mais ayant pénétré dans les pensées des musulmans ; il précisa que les « *isrā'īliyyāt* », en particulier, étaient responsables de la « corruption du discours religieux³⁴ ». Cette réaction n'était pas inédite. Au début des années 1970, le grand imām 'Abd al-Ḥalīm Maḥmūd puis le recteur 'Abd al-Raḥman Bīšār (1910-1982) avaient demandé au shaykh Muḥammad Abū Šahba (1914-1983) recteur de la faculté de *uṣūl al-dīn* de l'antenne azharie d'Assiout, de rédiger un traité destiné à fournir les outils pour repérer, puis extirper, les récits controvérsés et les « *isrā'īliyyāt* » dans l'exégèse traditionnelle³⁵. L'ouvrage avait connu plusieurs éditions, mais son auteur avait pris le soin d'indiquer qu'un tel travail ne pouvait pas être l'entreprise d'un seul homme. Son appel ne fut pas entendu et, trente ans plus tard, le public n'eut pas connaissance du nom des membres de l'équipe chargés d'effectuer le travail, ni du corpus examiné, ni de la grille utilisée pour le relire ces textes, ni des changements ou suppressions effectués.

La tension crût entre les initiatives impulsées par la présidence de la République d'un côté et, de l'autre, celles portées par l'institution religieuse. Interrogé en 2017 sur l'absence de résultats effectifs, Ḥasan Maḥmūd al-Šāfi'ī (n. 1930), également membre du Comité des Grands '*ulamā*' et président du Groupe de la langue arabe, expliqua que ce type de changement ne se réalisait pas du jour au lendemain mais que, au cours de chaque siècle, Dieu envoyait quelqu'un à la *Umma* en vue de rénover la religion. Selon son jugement, le problème ne résidait nullement dans les livres issus du patrimoine, fort de sa diversité, mais dans l'introduction des sciences profanes qui avaient corrompu l'institution azharie. Il

³⁰ « 'رجال دين مسلمون ومسيحيون من 120 دولة في "مواجهة التطرف" شيخ الأزهر يندد بـ"بربرية داعش" وإسلامها "المغشوش" » [« Hommes de religion, musulmans et chrétiens, de 120 États, pour "affronter l'extrémisme". Le shaykh al-Azhar dénonce la "barbarie de Daesh" et son islam "usurpé" », *al-Nahār*, 04.12.2014.

³¹ « السيسى يدعو لتجديد الخطاب الديني ويضمن إلى صحة العاهل السعودي » [« Sissi invite au renouvellement du discours religieux et rassure au sujet de la santé du monarque saoudien »], *al-Nahār*, 20.01.2015.

³² « Observatoire d'al-Azhar en langues étrangères », <http://www.azhar.eg/observer-fr/Qui-somme-Nous>, consulté le 02.06.2021.

³³ « الأزهر يسلم تقرير مراجعة المناهج الدينية لوزارة التعليم » [« Al-Azhar remet le rapport sur la révision des programmes religieux au ministère de l'Enseignement »], *al-Ahrām*, 04.03.2015. Le travail de comparaison des manuels, avant et après la révision par le comité des azharis, reste à effectuer.

³⁴ Ḥālid MUSA, « الدكتور محمود مهنا: ثورة السيسى الدينية هدفها محاربة الداعين إلى كراهية الآخر » [« D. Maḥmūd Muḥannā : la révolution religieuse [prônée par] Sissi a pour objectif de combattre les prédicateurs de la haine de l'autre »], *Al-Šurūq*, 23.06.2015.

³⁵ Muḥammad ABU ŠAHBAH, « الإسرايليات والموضوعات في كتب التفسير » [« Les *isrā'īliyyāt* et les problématiques dans les livres de l'exégèse »], Le Caire, Maktaba al-Sunna, 1988 (1973), 348 p. Une page (p. 332) concerne l'exégèse chiite.

fallait donc revenir aux « méthodes anciennes », à la maîtrise réelle de la langue arabe, seule à même de produire un véritable renouvellement du discours religieux, bref revenir à l'Azhar des shaykhs 'Abdallāh Drāz et Muḥammad al-Ša'rāwī³⁶ (1911-1998).

Au sein des médias audiovisuels, l'interstice entre la ligne de la présidence et celle de la *mašyāḥa* ouvrit, pendant une courte période, la possibilité de tenir des propos inédits sur les chaînes nationales de grande écoute. Diplômé de droit ayant travaillé au ministère des Affaires religieuses du Koweït, présentateur de l'émission portant son nom sur *Al-Qāhira Wa-l-Nās*, Islām al-Biḥayrī (n. 1974) passa sous les feux de la rampe au printemps 2015³⁷. Il mit publiquement en doute certains *aḥādīṭ* contenus dans les recueils canoniques de Buḥārī (810-870) et Muslim (821-875), il critiqua des positions des fondateurs des quatre écoles juridiques sunnites et il tenta de démontrer que le savant Ibn Taymiyya (1263-1328) avait présenté une vision de l'islam débouchant sur la violence. Al-Azhar déposa une plainte pour incitation à la « sédition au sein de la société » et demanda l'arrêt de l'émission précisant, dans un communiqué, que « le programme est un danger dans le sens où il jette le doute dans l'esprit des gens sur des questions tranchées. [...] Al-Azhar est la seule source en matière de questions relatives à l'islam³⁸ ». Adel Hendi, professeur de *da'wa* [« mission islamique »] justifia cette position : « Nous ne sommes pas contre l'idée de réexaminer et de purifier certains ouvrages, mais en respectant le Coran et la Sunna du prophète, et surtout sans offenser les grandes figures³⁹. » Islām al-Biḥayrī fut condamné à cinq ans de prison⁴⁰. Il ne purgea que partiellement sa peine, mais il disparut des écrans de télévision et aucun présentateur n'aborda directement ce corpus. Seul Ibrāhīm 'Īsā (n. 1965) s'y risqua, mais par l'intermédiaire d'universitaires du monde arabe.

Professeur de *fiqh* comparé, Sa'd al-Dīn al-Hilālī (n. 1954) se positionna sur une ligne opposée à celle du shaykh al-Šāfi'ī. Il soutint un doctorat en 1985, année au cours de laquelle il se montra sensible aux sollicitations des Frères musulmans qui lui promirent un avenir de *faqīh* [« jurisconsulte »] influent. Il enseigna en Arabie saoudite à partir de 1988 et développa alors une réflexion critique portant sur la jurisprudence islamique. Il la fit connaître à son retour en Égypte. À rebours de ses positions initiales, il s'opposa à la conception intégrale de l'islam visant, notamment, l'intégration des « châtiments légaux » dans la législation ; il défendit le pluralisme en matière de *fiqh*, porte d'entrée vers une sécularisation juridique assumée des régimes à référence islamique⁴¹. Entre 2011 et 2013, il manifesta son opposition à la manière dont les Frères musulmans entendirent promouvoir une lecture univoque de l'islam. Il soutint le renversement de leur régime et participa au comité de cinquante membres chargés de la rédaction de la *Constitution* de 2014. Cependant, au début de l'année 2018, le président de l'université d'al-Azhar lui infligea une quintuple interdiction : « - exercer la profession en dehors de l'université d'al-Azhar ; - enseigner, donner des cours, faire passer des examens ou en superviser, en dehors de l'université, avec ou sans rémunération ; - agir, apparaître, s'opposer à l'émission de fatwā sur différents médias ; - exercer une activité d'avocat, d'expert ou d'arbitre dans un procès ; - réaliser une activité d'expert ou de conseil⁴² ». En appel, le tribunal administratif suprême donna raison au plaignant.

En arrière-plan, continuait de se jouer l'opposition entre deux conceptions du référentiel islamique. L'un, en mode mineur mais avec l'appui d'institutions directement portées par l'État comme

³⁶ Bāhir AL-QADI, « حوار | حسن الشافعي: «العلوم العلمية» أفسدت الأزهر.. والفكر لا يتغير بـ«توجيهات من فوق» » [« Entretien avec Ḥasan al-Šāfi'ī : “Les sciences scientifiques/profanées” ont corrompu al-Azhar. La pensée ne change pas du fait de “directives venues d'en haut” »], *al-Tahrīr*, 22.01.2017.

³⁷ Muḥammad 'ABD AL-RAḤMAN, « الأزهر صام... وفطر على إسلام بحيري » [« Al-Azhar s'abstient... puis s'en prend à Islām Biḥayrī » NB Le titre en arabe est un jeu de mot autour du jeûne et de sa rupture], *Al-Aḥbār*, 02.04.2015.

³⁸ Extrait de communiqué cité par Najet Belhatem, *Al-Ahram Hebdo*, 08.04.2015.

³⁹ Ola HAMDĪ, « Les limites de l'interprétation », *Al-Ahram Hebdo*, 22.04.2015.

⁴⁰ Najet BELHATEM, « L'actrice et la pornographie », *Al-Ahram Hebdo*, 14.10.2015.

⁴¹ Wael SALEH, *À la recherche d'un aggiornamento de l'islam. Des voies contemporaines*, Paris, L'Harmattan, coll. « Études post-printemps arabe », 2018, p. 94-104.

⁴² « دعوى ضد "الأزهر" لإلغاء قرار عدم ظهور سعد الدين هلاي إعلاميًا » [« Procès contre al-Azhar visant à annuler la décision interdisant les apparitions de Sa'd al-Dīn al-Hilālī dans les médias »], *al-Dustūr*, 05.12.2018.

le ministère des *Awqāf*, pour plaider en faveur de relectures. L'autre, toujours en mode majeur mais sur la défensive, pour tenir un héritage sans le modifier, sinon à la marge⁴³. En janvier 2020, le Congrès international portant sur « Le renouveau dans la pensée islamique », donna une nouvelle illustration de cet état de fait. Proche du président Abdel Fattah Sissi, à l'initiative de cette rencontre internationale, 'Uṭmān al-Kušt (n. 1964), président de l'université du Caire, exposa la thèse présentée dans son essai « نحو تأسيس عصر ديني جديد » [« Vers l'établissement d'un nouvel âge religieux »], selon laquelle la voie acharite était établie sur des sources discutables, les sunnites devaient donc opérer une « révolution scientifique⁴⁴ » qui incluait le champ religieux. Sur un ton qui ne permettait pas la contestation, le grand imām rétorqua que les musulmans étaient confrontés à une *fitna* [« sédition »] politique et non à une *fitna* d'ordre culturel⁴⁵. Montant à la tribune pour la déclaration finale, le shaykh Aḥmad al-Ṭayyib plaça l'ensemble des points dans « la continuité de la voix du renouveau intellectuel et jurisprudentiel conforme à l'approche du juste milieu ayant caractérisé al-Azhar à travers les siècles ». Il dénonça les interprétations erronées des « groupes terroristes », des « groupes armés » et des « extrémistes », et il mit en garde contre l'« athéisme » qui, sous prétexte de « liberté religieuse » détruit « les religions » et la « stabilité des sociétés » :

1. Le renouveau est l'un des prédicats de la *ṣarī'a* islamique, il en est indissociable ; il permet de suivre l'évolution des temps et de garantir les intérêts des gens.
2. En aucune circonstance, le renouveau ne s'applique aux textes catégoriques dans leurs principes immuables et dans leurs preuves. Concernant les textes conjecturaux, il y a de la place pour l'*iğtihād*. Ce qui relève de la *fatwā* change en fonction du temps et du lieu, des coutumes des gens, à condition que le renouveau en question survive à la lumière des finalités de la *ṣarī'a*, de ses règles générales et des intérêts des gens.
3. Le renouveau est une élaboration délicate, seuls ceux qui sont enracinés dans le '*ilm* peuvent contribuer à une amélioration, ceux qui ne sont pas qualifiés devraient éviter de s'y engager, afin que ce renouveau ne se transforme pas en gaspillage⁴⁶.

3- De quoi le sunnisme selon Aḥmad al-Ṭayyib est-il le nom ?

Un regard méfiant et un doigt accusateur à l'encontre des chiites

La première crise d'ampleur internationale qu'affronta Aḥmad al-Ṭayyib, en tant que grand imām, fut une controverse sunnito-chiite nourrie par les propos d'un savant chiite koweïtien, Yāsir al-Ḥabīb (n. 1979), ayant prononcé des insultes à l'encontre de 'Ā'īša. Face à l'ampleur de la polémique, le guide suprême iranien Ali Khamenei (n. 1940) promulgua une *fatwā* appelant à ne pas proférer

⁴³ « فضيلة الأستاذ الدكتور أحمد الطيب . شيخ الأزهر الشريف . يكتب: الأزهر وتجديد الفكر الديني » [« L'honorable docteur Aḥmad al-Ṭayyib, shaykh de la noble al-Azhar écrit : al-Azhar et le renouveau de la pensée »], <http://www.azhar.eg>, 30.01.2019,

⁴⁴ 'Uṭmān AL-KUST, « نحو تأسيس عصر ديني جديد » [« Vers l'établissement d'un nouvel âge religieux »], Le Caire, Dār New Book lil-ṭibā'a wa-l-naṣr wa-l-tawzi', 2017, p. 118-119.

⁴⁵ « معركة الخشت والطيب » [« Vidéo de l'affrontement entre al-Kušt et al-Ṭayyib »], <https://www.youm7.com>, 28.01.2020.

⁴⁶ Ṣaymā' 'ABD AL-HADI, « مسأله جدلية يحسمها شيخ الأزهر في البيان الختامي لمؤتمر تجديد الفكر الإسلامي | نص البيان » [« Une question controversée résolue par le shaykh al-Azhar dans la déclaration finale du Congrès sur le renouveau de la pensée islamique. Texte de la déclaration »], *al-Ahrām*, 28.01.2020.

d'insulte à l'encontre des femmes du prophète de l'islam ainsi que des *Ṣaḥāba*⁴⁷ [« Compagnons »]. Le propos fut salué par le shaykh al-Azhar qui, par une déclaration publique, remercia le guide suprême iranien d'avoir offert la possibilité d'un apaisement des relations. Il s'agissait de mettre en garde contre tout risque de *fitna* et de rappeler qu'en dépit d'un *iḥtilāf* [« différend »], l'unité de la *Umma* islamique ne pouvait être compromise⁴⁸. Le contexte était à la fois celui d'une inquiétude croissante des responsables religieux et politiques à l'égard du renforcement des positions institutionnelles tenues par des chiites en Irak et au Liban, et d'un raidissement de la législation anti-blasphème dans plusieurs États à référence musulmane⁴⁹ dont l'un des objectifs consistait à verrouiller tout discours sur la représentation de l'histoire des premiers siècles de l'islam et de ses figures de référence.

L'ouverture d'un enseignement jafarite (chiite duodécimain) à al-Azhar, proposé au début des années 1960⁵⁰, avait fait long feu. Après avoir publié un séminaire donné au Collège de *uṣūl al-dīn* en mai 1997 sur « نظرات في قضية تحريف القرآن المنسوبة للشيعة الإمامية » [« Considérations relatives à la question de la falsification du Coran attribuée aux chiites imamites »], thème reprenant des thèses classiques portées par des savants sunnites⁵¹, Aḥmad al-Ṭayyib qualifia al-Azhar de « قلعة أهل السنة والجماعة » [« citadelle des gens de la Sunna et de la Communauté »] contre les « محاولات محمومة » [« tentatives frénétiques »] visant à établir un *madhhab* chiite dans les « بلاد السنة » [« pays de la Sunna »]⁵². Lors de la visite officielle du président Ahmadinejad (n. 1947), le grand imām dénonça la situation réservée aux sunnites en Iran. Il soutint tacitement les propos du ministre égyptien affirmant que l'Égypte était un pays sunnite, pour justifier le refus de reconnaissance d'une communauté chiite. Devant la mosquée al-Azhar, les librairies vendaient alors des manuels anti-chiites. À la fin de l'été 2012, Muḥammad Ġunaym, président du « Courant chiite égyptien », adressa un message au représentant général, contre le shaykh al-Azhar qui avait pris la décision d'utiliser comme manuel d'enseignement « شطحات و ضلالات » [« Dérives et égarements »] dans les facultés azharis, afin de faire interdire cet ouvrage allant à l'encontre des doctrines et des sentiments des chiites⁵³. Au mois de mai 2013, dans un contexte de tension croissante contre l'État dirigé par les Frères musulmans, al-Azhar se trouva sur une ligne conjointe avec des mouvements salafistes pour dénoncer, dans un même élan, la « frémisation » et la

⁴⁷ « فتوى حول تحريم الإساءة لمقدسات أهل السنة » [« Fatwā relative à l'interdiction de l'insulte à l'encontre des éléments sacrés des gens de la Sunna »], évoquée dans l'article « خامنئي يحرم الإساءة للسيدة عائشة » [« Khamenei rend illicite l'insulte contre la noble femme 'Ā'īša »], <https://www.aljazeera.net/news/arabic/>, 01.10.2010.

⁴⁸ « رسالة شيخ الأزهر حول فتوى الخامنئي » [« Lettre du saykh al-Azhar au sujet de la fatwā de Khamenei », *al-Nahār*, 07.10.2010.

⁴⁹ Dominique AVON, « Du droit religieux dans le droit étatique : approche historique de la législation anti-blasphème dans les États à référence musulmane depuis les années 1960 », dans Cédric BURGUN et Ludovic DANTO (dir.), *Le Blasphème. Le retour d'une question juridique oubliée entre droits sacrés et droits civils*, Paris, Artège/Lethielleux, 2020, p. 115-144.

⁵⁰ Rainer BRUNNER, « Sunnites and Shiites in Modern Islam. Politics, Rapprochement and the Role of Al-Azhar », dans Brigitte MARECHAL et Sami ZENMI (dir.), *The Dynamics of Sunni-Shia Relationships. Doctrine, Transnationalism, Intellectuals and the Media*, Londres, Hurst & Company, 2013, p. 25-38.

⁵¹ Aḥmad AL-ṬAYYIB, « نظرات في قضية تحريف القرآن المنسوبة للشيعة الإمامية » [« Considérations relatives à la question de la falsification du Coran attribuée aux chiites imamites »]. Nous n'avons pas pu avoir accès au texte, mentionné dans Muḥammad Ismā'īl 'AMR, « أعلام الإفتاء في مصر » [« Les étendards de la fatwā en Égypte »], Le Caire, Arab Press Agency, 2018, p. 69. Pour une mise en perspective, voir Rainer BRUNNER, « La Question de la falsification du Coran dans l'exégèse chiite duodécimaine », *Arabica*, 2005, tome LII, p. 1-42.

⁵² Aḥmad AL-BIḤAYRI, « الطيب: هجمة الشيعة على أهل السنة «شرسة».. وسنقف لها بالمرصاد » [« Al-Ṭayyib : l'offensive des chiites contre les sunnites et « féroce », nous allons nous mettre aux aguets »], *al-Miṣrī al-Yawm*, 30.09.2011.

⁵³ Usāma AL-MAHDI et Ḥālid KAMIL, « مسيء للشيعة في المعاهد الأزهرية » [« Communiqué adressé au procureur général demandant l'interdiction d'utiliser "Offensive contre les chiites" comme livre pour l'enseignement dans les facultés azharis »], *al-Miṣrī al-Yawm*, 05.09.2012.

« chiisation » de l'Égypte⁵⁴. Aussi, Aḥmad al-Ṭayyib ne fit-il aucune déclaration lorsque des chiites furent massacrés du côté de Guizeh, quelques semaines plus tard⁵⁵.

Une mobilisation contre la « compréhension erronée » des « extrémistes » et des « terroristes »

En octobre 2011 à l'occasion d'une conférence conçue à la lumière du *Document d'al-Azhar*, Aḥmad al-Ṭayyib mit ouvertement en garde contre « la diffusion de la pensée islamique radicale », marchant de conserve avec la « pensée occidentale », éloignée de « la personnalité et l'identité égyptienne qui, depuis toujours, a promu la diversité, la pluralité et la différence⁵⁶ ». Cette représentation promue dans les manuels scolaires, reposait sur deux caractéristiques attribuées au peuple égyptien tout au long de son histoire plurimillénaire : il est, fondamentalement, monothéiste et tolérant⁵⁷. Trois ans plus tard, alors qu'un « État islamique » venait d'être proclamé à cheval sur la Syrie et l'Irak, le shaykh al-Azhar présenta Daesh comme une création de la « colonisation » et condamna les « groupes terroristes » et les « politiques occidentales » :

Les maîtres du terrorisme n'ont aucune honte à tuer, massacrer, trancher les gorges, semer la terreur et l'effroi, éliminer les autres et les exterminer en faisant preuve d'une brutalité dont l'histoire n'a jamais connu d'exemple auparavant. Il est douloureux que ces crimes inhumains trouvent prétexte dans le califat, la restauration de l'État islamique, au nom de l'islam, qui est la religion de la miséricorde, de la paix dans l'ensemble du monde⁵⁸.

Le grand imām ne figure pas dans la liste des savants signataires de la lettre ouverte « au Docteur Abū Bakr al-Baḡdādī » pour lui signifier des interdits et des erreurs d'interprétation⁵⁹. En décembre 2014, il prit l'initiative d'un Congrès réunissant des hommes de religion musulmans et chrétiens⁶⁰. Selon la déclaration finale, les groupes extrémistes ne représentaient pas *al-islām al-ṣaḥīḥ* [« le véritable

⁵⁴ Aḥmad AL-BIḤAYRI, Usāma AL-MAHDI et Maḥmūd AL-'UMRI, « والتشيع » و« الأخونة » ضد « الأخوانة » و« التشيع » [« Al-Azhar et les salafistes contre la “frérisation” et la “chiisation” », *al-Miṣrī al-Yawm*, 09.05.2013.

⁵⁵ Muḥammad ṢUMAN et Hānī BARAKAT, « بالفديو.. مقتل 4 أشخاص وإصابة 8 آخرين بالجيزة بعد قيام الآلاف باقتحام منزل شيعي » [« Sur la vidéo : 4 personnes tuées et 8 autres blessées à Guizeh, après que des milliers de personnes ont pris d'assaut et mis le feu à la maison d'un chiite avec 64 de ses amis »], *al-Ahrām*, 24.06.2013.

⁵⁶ Muḥammad 'ABD AL-ḤALIQ, « الإمام الأكبر يحذر من شيوع الفكر الإسلامي المتشدد » [« Le grand imām met en garde contre la prévalence de la pensée islamique radicale »], *al-Ahrām*, 24.10.2011. NB Le titre qui figure sur le portail électronique du quotidien en mai 2021 « مصر أسيرة تيار إسلامي لا يعرف من الدين سوى القشور وآخر علماني منفصل » [« Saykh al-Azhar : “L'Égypte est captive d'une tendance qui ne sait rien de la religion sauf d'une manière superficielle et d'une autre, laïque, coupée de la réalité” »] est différent de celui qui figurait une décennie plus tôt et les trois derniers paragraphes de l'article initial ont été supprimés. La nouvelle date indiquée est celle du 23.10.2011.

⁵⁷ Amin ELIAS, « Enseignement de l'histoire en Égypte et en Syrie. Faits religieux et enjeux identitaires », dans Dominique AVON, Isabelle SAINT-MARTIN et John TOLAN (dir.), *Faits religieux et manuels d'histoire. Contenus – Institutions – Pratiques. Approches comparées à l'échelle internationale*, Nancy, Éd. Arbre bleu, 2018, p. 53-75.

⁵⁸ Muḥammad Ṣalāḥ, « شيخ الأزهر: «داعش» صنيعة استعمارية » [« Shaykh al-Azhar : “Daesh” est une construction coloniale »], *al-Hayāt*, 09.09.2014.

⁵⁹ Texte complet en arabe, en date du 19.09.2014, avec les noms des signataires, à l'adresse suivante : <http://lettertobaghdadi.com/arabic2.php>. Résumé en français sous le titre « Lettre ouverte à l'Etat islamique », <http://www.courrierinternational.com/article/2014/10/30/lettre-ouverte-a-l-etat-islamique>; 16.12.2014.

⁶⁰ « رجال دين مسلمون ومسيحيون من 120 دولة في "مواجهة التطرف" شيخ الأزهر يندد بـ"بربرية داعش" وإسلامها "المغشوش" » [« Hommes de religion, musulmans et chrétiens, de 120 États pour « faire face à l'extrémisme ». Le shaykh al-Azhar dénonce la “barbarie de Daesh” et son islam frelaté »], *al-Nahār*, 04.12.2014.

islam », leurs dires et leurs gestes résultaient de « *afhām maġlūta* [« compréhensions erronées »] des textes du Coran et de la Sunna⁶¹ ». Mais Aḥmad al-Ṭayyib justifia, avec d'autres, le choix de ne pas recourir à l'arme du *takfīr* [« excommunication »]. Le Congrès suscita des critiques publiques en raison du silence relatif à la part de responsabilité des autorités musulmanes elles-mêmes⁶². Deux mois plus tard, à la suite de l'exécution par le feu d'un pilote jordanien, le grand imām paraphrasa un extrait du verset 33 de la sourate 5 [al-Mā'ida] pour appeler à « tuer, crucifier, couper les mains » des « terroristes de Daesh⁶³ ».

Au début du mois de juillet 2017, un comité de cinq experts d'al-Azhar dirigé par Muḥammad 'Abd al-Salām, conseiller juridique du grand imām, soumit aux représentants de l'État une proposition de loi visant à condamner la violence au nom du Coran. En 2019, à la suite de la confirmation du décès d'Abū Bakr al-Baġdādī (1971-2019) et de la désignation d'un successeur, l'association internationale des diplômés d'al-Azhar rédigea un communiqué dans lequel ils expliquèrent que ni le Coran, ni la Sunna, ni la Sira ne permettaient de définir un système de gouvernement spécifique, mais seulement des principes à observer dans tout régime⁶⁴. De manière significative, ils ignorèrent les arguments utilisés par leurs prédécesseurs pour exclure du corps des savants et juristes, 'Alī 'Abd al-Rāziq (1888-1966), près d'un siècle plus tôt⁶⁵. Leur conception du sunnisme ne pouvant être une cause des maux du temps assumés par des musulmans, les autorités azhariennes entérinèrent l'interprétation selon laquelle ces « extrémistes » étaient identifiées aux kharijites :

À l'époque contemporaine, beaucoup d'actions violentes sont perpétrées et justifiées au nom de l'Islam. Ce phénomène n'est pas nouveau dans les sociétés islamiques. Il remonte à l'apparition des kharijites, dans le premier siècle de l'Hégire, qui ont accusé d'incroyance leurs opposants en les traitant sévèrement et en rendant licite leurs sangs et leurs biens. Cela parce qu'ils mettaient certains versets coraniques et hadiths prophétiques dans une place autre que la sienne avec une interprétation erronée et une mauvaise compréhension. Cette interprétation erronée représente la raison principale de l'extrémisme. Les groupes extrémistes contemporains adoptent la méthode kharijite en sélectionnant les textes religieux qui soutiennent leur position tout en laissant les autres preuves qui s'opposent à leur idéologie⁶⁶.

⁶¹ « بيان الأزهر العالمي في مواجهة التطرف والإرهاب » [« Déclaration internationale d'al-Azhar en vue de faire face à l'extrémisme et au terrorisme »],

<https://www.azhar.eg/details/ArtMID/821/ArticleID/8008/%D8%A8%D9%8A%D8%A7%D9%86-%D8%A7%D9%84%D8%A3%D8%B2%D9%87%D8%B1-%D8%A7%D9%84%D8%B9%D8%A7%D9%84%D9%85%D9%8A-%D9%81%D9%8A-%D9%85%D9%88%D8%A7%D8%AC%D9%87%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%B7%D8%B1%D9%81-%D9%88%D8%A7%D9%84%D8%A5%D8%B1%D9%87%D8%A7%D8%A8>, 17.12.2014., Selon un participant, le grand imām tint un propos qui ne fut pas repris dans la déclaration finale : « Ce sont nos enfants, qu'avons-nous fait ? ».

⁶² Ḥālīd ĠAZAL, « لماذا لم يكن مؤتمر الأزهر على مستوى المسؤولية التاريخية؟ » [« Pourquoi le Congrès d'al-Azhar n'a pas été à la hauteur de sa responsabilité historique ? »], *al-Nahār*, 13.12.2014.

⁶³ « الأزهر يدعو إلى قتل وصلب وتقطيع أيدي وأرجل إرهابيي داعش » [« Al-Azhar appelle à tuer, crucifier et couper les mains et les pieds des terroristes de Daesh »], <https://www.elnashra.com/news/show/837895>, 04.02.2014.

⁶⁴ Communiqué de l'Organisation des diplômés d'al-Azhar, « Daesh instrumentalise le concept du “Califat” pour gagner les cœurs des jeunes et les soumettre à un lavage de cerveau », 17.12.2019. Au mois de mai 2021, le document ne figurait plus sur le site : <https://azhargraduates.org/Fr/>

⁶⁵ Ali ABDERRAZIQ, *L'islam et les fondements du pouvoir*, Paris/Le Caire, La Découverte/CEDEJ, 1994, traduction et introduction par Abdou Filali-Ansary, p. 64-65. Muḥammad AL-ḤIDR ḤUSAYN, « نقد كتاب الإسلام وأصول الحكم » [« Réfutation de l'islam et les fondements du pouvoir »], Le Caire, Hindāwī, 2012 (1925), p. 208.

⁶⁶ Mohammed Abdel-Hamid Issa OSSMAN, « La question de l'interprétation (*ta'wīl*) dans l'idéologie des groupes extrémistes et son impact sur les jeunes francophones. “Le cas de Daesh” », projet de thèse sous la direction d'Oussama Mohamed Nabil et de 'Abdel Rahman Al-Khodary Saad ad-din Radwan, Le Caire, 2018, p. 2.

Ce fut au sujet du rapport à l'autorité instituée, et des conditions de possibilité de se mobiliser contre un gouvernant considéré comme injuste, que le grand imām manifesta une réprobation pleine et entière d'un groupe de musulmans appelant à n'avoir pour référence que le Coran seul, et non l'ensemble de la Tradition véhiculée par des chaînes de transmetteurs. Il affirma que leur position était en contradiction avec la parole divine elle-même, « Celui qui obéit à l'Envoyé, il obéit à Dieu », ajoutant : « Il nous revient à tous de dénoncer ceux qui clament ne suivre que le seul Coran. Car la Tradition prophétique est venue pour préciser et éclairer ce qu'il fallait du Noble Coran. En aucune circonstance, il n'est possible d'ignorer cela, jamais⁶⁷. » Quatre ans plus tard, les « coranistes » firent à nouveau l'objet d'une disqualification lors du Congrès de Grozny, organisé en août 2016 et ouvert par le grand imām. Les deux cents savants réunis dans la capitale de la République de Tchétchénie avaient pour objectif de délimiter le milieu des sunnites et ceux qui n'en étaient pas. Dans la *fatwā* en russe, les coranistes figurèrent parmi les exclus aux côtés des wahhabites, des salafistes et autres ahbaches⁶⁸. Cependant, loin de valider le texte, les autorités égyptiennes s'en démarquèrent.

À l'origine du groupe des ahl al-Qurān⁶⁹ se situait l'initiative d'un universitaire égyptien, Muḥammad Aḥmad Ḥalafallāh (1904-1983), élève de Amīn al-Ḥūlī (1885-1966) – l'un des traducteurs en arabe de l'*Encyclopédie de l'Islam* -, selon qui il ne fallait pas chercher dans le Coran des faits historiques, mais une direction spirituelle. Auteur d'une thèse intitulée « الفن القصصي في القرآن الكريم » (« L'art du récit dans le Noble Coran »)⁷⁰, Ḥalafallāh se vit refuser la soutenance de son doctorat au terme d'une campagne de presse animée par *Al-Risāla*, *Aḥbar al-Yawm* et *Maḡallat al-Azhar*. La tentative d'application du « genre littéraire » au Coran était reçue comme une volonté de transposer vers le mythe, pour partie au moins, l'histoire telle qu'elle était traditionnellement lue, un « Crime suprême d'athéisme et d'ignorance » selon *Maḡallat al-Azhar*⁷¹. Ḥalafallāh ne citait pas les savants occidentaux, et malgré l'établissement d'une version expurgée, publiée en toute discrétion en 1951, il ne put jamais se présenter devant un jury. Si l'approche littéraire et psychologique posait à nouveaux frais, sans le dire, la problématique de l'inimitabilité du Coran et du rapport des musulmans à ce texte, elle ne remettait pas explicitement en question « la conception générale répandue par les théologiens musulmans au sujet de la Révélation⁷² ».

À la mobilisation contre les coranistes, le grand imām en ajouta une autre contre le système de dépossession de l'autorité religieuse dans l'espace public au sein de la « civilisation occidentale ». Il saisit l'occasion d'une rencontre avec des représentants d'une « Église évangélique des États-Unis » pour affirmer l'antinomie entre la religion et la « laïcité », au nom de la supériorité des valeurs religieuses et morales, recueillant les applaudissements des membres de la délégation protestante⁷³. Dans la pensée du shaykh al-Azhar, il n'y avait pas de solution de continuité entre la laïcité et l'athéisme.

⁶⁷ Aḥmad AL-BIḤAYRI, « "الحاكم الفاسد والظالم" على "الخروج السلمي" على "شيخ الأزهر: من حق الشعوب" », *al-Miṣrī al-Yawm*, 12.01.2012.

⁶⁸ Dominique AVON, « "Qui sont les sunnites ?" Polémique autour d'un congrès et de deux documents » (avec Georgi Engelhardt), *Carnet de Recherche de l'IPRA*, <http://ipra.hypotheses.org/388>, 26.09.2016.

⁶⁹ Sami ALDEEB, « Les Coranistes : des rusés ou des hallucinés ? », Centre de droit arabe et musulman, <https://www.sami-aldeeb.com/les-coranistes-des-ruses-ou-des-hallucines/>, 15.05.2020.

⁷⁰ M. A. ḤALAFALLAH, « الفن القصصي في القرآن الكريم », 1951. La thèse a été mise en ligne, le 5 janvier 2006, sur le site www.muhammadanism.org

⁷¹ Jacques JOMIER, « Quelques positions actuelles de l'exégèse coranique en Égypte révélées par une polémique récente (1947-1951) », *MIDEO*, n°1, 1954, p. 68.

⁷² Abdou FILALI-ANSARY, *Réformer l'islam ? Une introduction aux débats contemporains*, La Découverte, Paris, 2003, p. 20.

⁷³ Aḥmad AL-BIḤAYRI, 'Imād ḤALIL et Fādī FRANSIS, « "الطبيب للكنيسة الأمريكية: "لا تُمكنوا العلمانية من الدين" » [« Al-Ṭayyib à l'Église américaine : "N'autorisez pas la laïcité avec la religion" »], *al-Miṣrī al-Yawm*, 12.03.2013.

Aḥmad al-Ṭayyib revint à plusieurs reprises sur cette question, lors d'émissions de télévision ou à l'occasion de congrès, discréditant l'expression publique des *al-māriqīn* 'an *al-dīn* [« renégats »]. Son message de fond conduisait à présenter l'athéisme comme « une déviance de la vérité vers le mensonge, de la bonne direction vers l'erreur, de l'intégrité vers la corruption, des religions vers l'associationnisme, la mécréance et le matérialisme⁷⁴. » L'athéisme apparaissait comme la source de la plupart des maux humains, et s'avérait d'autant plus dangereux qu'il touchait la nouvelle génération au milieu des années 2010, même si c'était de manière marginale.

*

Au printemps 2017, le grand imām ne fit aucune déclaration lors de la polémique qui suivit l'exégèse, par le shaykh Sālīm 'Abd al-Ġalīl, du verset 90 de la sourate Āl 'Imrān, qualifiant les juifs et les chrétiens d'« égarés », précisant que la *'aqīda* [« doctrine religieuse »] des chrétiens était *fāsida* [« corrompue »] et que, par conséquent, ils étaient invités à se repentir avant leur mort⁷⁵. À l'occasion de la fête de Pâques 2018, à la tête d'une délégation, il se rendit chez le patriarche copte orthodoxe Tawadros II (n. 1952) et dit en substance que l'une des sources de la violence dans la religion était la prétention de certains de détenir la « vérité absolue », or, poursuivit-il, personne ne pouvait prétendre détenir cette vérité⁷⁶. Des éléments de l'intervention furent repris dans *al-Hayāt*, publié à Londres. Cependant, la *mašyaḥa* transmet une déclaration officielle selon laquelle le shaykh Aḥmad Ṭayyib n'avait pas tenu ce propos⁷⁷. L'incident est symptomatique d'une crainte plus large d'aborder de manière inédite, un legs sacralisé. Quelques années plus tôt, alors qu'il présidait l'université d'al-Azhar, le même Aḥmad Ṭayyib avait répondu à un doctorant travaillant sur la grammaire des chiffres et de l'objet compté que la langue arabe n'était pas une langue comme les autres et que les outils intellectuels utilisés pour celles-ci ne donneraient aucun résultat pour celle-là⁷⁸.

Le verrouillage des institutions religieuses dans les sociétés majoritairement musulmanes est une des sources de la tension actuelle. D'une part, elles ne parviennent pas à répondre sur le fond au défi posé par les intégraux qui refusent toute transaction, même temporaire, avec ce qui ne relève pas d'un objet déshistoricisé. D'autre part, elles dressent des obstacles devant toutes les initiatives qui permettraient d'élargir l'horizon, en utilisant les ressources des sciences humaines et sociales. Les artifices de la défense sont connus : manque de maîtrise de la langue ; manque de maîtrise des sciences islamiques classiques ; regard perverti par un a priori qui fait se croiser l'esprit d'un judaïsme mal intentionné, de la mission chrétienne, de l'athéisme militant avec un seul but, celui de détruire l'islam. Force est de reconnaître que l'édifice islamique classique, comme l'édifice de n'importe quelle autre tradition religieuse ou philosophique, ne ressort pas indemne de l'épreuve de telles études, mais attribuer à ces chercheurs et chercheuses le projet de destruction d'une foi en tant que telle, relève d'un procès d'intention.

Dominique Avon

Directeur d'études, EPHE, PSL

GSRL (UMR 8582)

Directeur de l'IISMM

⁷⁴ Muḥammad AS'AD, « الإلحاد والملحدون أمام محكمة الإمام الأكبر » [« L'athéisme et les athées face au tribunal du grand imām »], <http://www.youm7.com>, 20.12.2017.

⁷⁵ Muḥammad AL-'ATAR, « القصة الكاملة لتكفير سالم عبد الجليل للأقباط » [« Peut-il y avoir un jugement pour "insulte contre les religions" ? Le récit complet de l'accusation de mécréance porté par Sālīm 'Abd al-Ġalīl à l'encontre des coptes »], *Al-Faḡr*, 10.05.2017.

⁷⁶ Témoignage de René-Vincent du Grandlaunay, Le Caire, 18.04.2018.

⁷⁷ « الأزهر: الطيب لم يطالب الكنيسة بالتخلي عن فكرة امتلاك الحقيقة المطلقة » [« Al-Azhar : Al-Ṭayyib n'a pas exigé de l'Église qu'elle abonne l'idée de posséder la vérité absolue »], *al-Aḥbār al-Yawm*, 09.04.2018.

⁷⁸ Témoignage écrit de Jean Druel, courriel du 13.06.2021.